Norme professionnelle

Esthéticienne
ou
esthéticien

Cette norme professionnelle a été approuvée
par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le 8 octobre 2014

La présente norme professionnelle a été élaborée par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels grâce au soutien technique et financier de la Commission des partenaires du marché du travail.

Commission des partenaires du marché du travail
Québec

COMITÉ SECTORIEL DE LA MAIN-D'ŒUVRE DES SERVICES DE SOINS PERSONNELS
SOINS PERSONNELS QUÉBEC

Équipe de production

Responsable du projet :
Carole Drolet
Directrice générale
SOINS PERSONNELS QUÉBEC
Comité sectoriel de la main-d'œuvre
des services de soins personnels

Coordination :
Daniel Bouffard
Chargé de projet
SOINS PERSONNELS QUÉBEC
Comité sectoriel de la main-d'œuvre
des services de soins personnels

Recherche et rédaction :
Carolle Larose, CRHA
Consultante en gestion des ressources humaines et formation

Mireille Lehoux
Consultante en formation

Collaboration :
Suzanne Bibeau
Conseillère
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle
Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Marc-André Moreau
Conseiller
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle - Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Table des matières

Remerciements **1**

1. Description de la situation et du développement du métier dans le secteur **7**

1.1 La définition du métier 7
1.2 La raison d'être de la norme professionnelle 7
1.3 Les secteurs d'activité où le métier est exercé 8
1.4 Les employeurs 10
1.5 Le nombre de personnes en emploi 10
1.6 Le profil des personnes en emploi 11
1.7 La répartition régionale des emplois 12
1.8 La syndicalisation 13
1.9 Les perspectives professionnelles 13

2. Description du processus d'élaboration de la norme professionnelle **14**

2.1 La réalisation de l'analyse de profession 14
2.2 La formation du comité d'orientation 14
2.3 L'élaboration et la validation du profil de compétences 15
2.4 La production de la norme professionnelle 15
2.5 La démonstration du consensus sectoriel 16

3. Description du contexte général d'exercice du métier et des compétences **21**

3.1 Le contexte général d'exercice du métier 21
3.2 La liste des compétences essentielles et complémentaires 23
3.3 La description des compétences essentielles à l'exercice du métier 25

Annexe 1. La description des compétences complémentaires **42**

Remerciements

Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels (SOINS PERSONNELS QUÉBEC) tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de la présente norme professionnelle.

Membres du comité d'orientation

Hélène Arsenault
Esthéticienne - Travailleuse autonome
Clinique Aqua-Douceur
Beauport (03-Capitale-Nationale)

Isabelle Beaulieu
Esthéticienne - Employeur
Clinique esthétique Laroche
Varennes (02-Montérégie)

Suzanne Bibeau
Conseillère
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle - Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Daniel Bouffard
Chargé de projet
SOINS PERSONNELS QUÉBEC

Manuela Cordeiro
Esthéticienne - Employeur
Esthétique Coiffure Manuela
Sainte-Thérèse (15-Laurentides)

Carole Drolet
Directrice générale
SOINS PERSONNELS QUÉBEC

Nathalie Desjardins
Esthéticienne - Employeur
Recherché Concept Coiffure Spa
Gatineau (07-Outaouais)

Hélène Dionne
Esthéticienne - Employeur
Profil de soie
Verdun (06-Montréal)

Josée Lamoureux
Esthéticienne - Salariée
Institut Reflet Beauté
3305, boulevard Mountainview
Saint-Hubert (02-Montérégie)

Marc-André Moreau
Conseiller
Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle - Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)

Personnes-ressources à la rédaction et à la validation du profil de compétences

Expertes de contenu

Ginette Lafrance
Esthéticienne – Employeur
Académie Internationale Compétence Beauté
Longueuil (02-Montérégie)

Isabelle Richard
Esthéticienne – Employeur
Esthétique & Électrolyse Isabelle Richard
Terrebonne (14-Lanaudière)

Comité de validation

Denise Major
Esthéticienne – Employeur
Relaxe Beauté
Montréal (06-Montréal)

Diane Gagnon
Esthéticienne – Employeur
Salon Jodia
Chicoutimi (02-Saguenay–Lac-Saint-Jean)

Linda Talbot
Esthéticienne – Employeur
Nuance Beauté-Santé
Sherbrooke (05-Estrie)

Randa Raphaël
Esthéticienne – Travailleuse autonome
Centre de Beauté Santé Bien-être
Dollard-des-Ormeaux (06-Montréal)

Personnes-ressources ayant participé à l'analyse de profession

Hélène Arsenault – *E*mployeur
Clinique Aqua-Douceur
Québec (03-Capitale-Nationale)

Katia Boivin – Salariée
Concept Beauté
Québec (03-Capitale-Nationale)

Sylvianne Bouchard – Employeur
Esthétique Nicole Bouchard
Montréal (06-Montréal)

Manuela Cordeiro – Employeur
Esthétique coiffure Manuela
Sainte-Thérèse (15-Laurentides)

Angela Dondiuc – Salariée
Pellissima
Montréal (06-Montréal)

Sonia Godbout – Travailleuse autonome
Sherbrooke (05-Estrie)

Louise Guay – Employeur
Esthétique Harmonie enr.
Disraeli (12-Chaudière-Appalaches)

Luce Guillemette – Directrice
Centre de formation professionnelle d'électrolyse et d'esthétique
Longueuil (02-Montérégie)

Sylvie Guillet – Directrice
Institut Matis Brigitte Jalbert
Saint-Hubert (02-Montérégie)

Ginette Lafrance – Directrice
Académie internationale Compétences Beauté Ltée
Longueuil (02-Montérégie)

Chantal Lamontagne – Directrice de clinique
Épiderma
Québec (03-Capitale-Nationale)

Linda Talbot– Employeur
Nuance Beauté-Santé
Sherbrooke (05-Estrie)

Personnes-ressources ayant validé la norme professionnelle dans les groupes de discussion

Groupe de discussion de la région de la Capitale-Nationale

Isabelle Côté – Travailleuse autonome
Esthétique Pure et simple !
L'Ancienne-Lorette

Nicole Delisle – Employeur
Esthétique Via Beauté
Sainte-Foy

Claudette Drolet – Employeur
Institut de Beauté Claudette Drolet
L'Ancienne-Lorette

Gilberte Dubé – Salariée
Espace Beauté Marie Gagnon
Québec

Diane Dumont – Employeur
Salon de Beauté Rayon d'Or
Saint-Augustin-de-Desmaures

Martine Giasson – Salariée
Suzanne Guimond Esthétique
Québec

Véronique Jobidon –Employeur
La Beauté Continuelle
L'Ancienne-Lorette

Audrey Labbé – Salariée
Infinima Le Spa Sens et Beauté
Québec

Manon Laramée – Employeur
Institut Manon Laramée
Québec

Micheline Lepage – Employeur
Esthétique Pur Visage
Québec

Sylvie Loiselle – Travailleuse autonome
Les petites douceurs de Shanahan
Victoriaville

Mireille Migneault – Employeur
Coup d'Éclat
Québec

Nancy Montminy – Travailleuse autonome
Institut Jardin Secret
Boischatel

Danielle Paquet – Employeur
Clinique Électrolyse Danielle
Sainte-Anne-de-Beaupré

Sonia Proulx – Employeur
Épiderma
Québec

Julie Roy – Travailleuse autonome
Institut Santé Beauté Julie Roy
Québec

Monique Roy – Travailleuse autonome
Institut Monik
Saint-Louis-de-Gonzague

Groupe de discussion des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Marie-Claude Abraham – Employeur
Escale Beauté
Saint-Eustache

Judith Bélanger – Travailleuse autonome
Émergence Santé
Montréal

Isabelle Caron – Employeur
Esthétique Isabelle Caron
St-Jérôme

Elgha Centeno – Travailleuse autonome
Essenzia
Blainville

Josée Chouinard – Salariée
Esthétique Coiffure Manuela
Ste-Thérèse

Marie-Josée Di Battista – Employeur
Neblina Spa
Laval

Martine Grenier – Travailleuse autonome
Esthétique et Électrolyse Martine Grenier
Laval

Josée Lalancette – Employeur
Le Spa Spice
Laval

Nathalie Lavallée – Employeur
Clinique d'esthétique M
Laval

Catherine Matte – Employeur
Esthétique Éclat Beauté
Laval

Sylvie Perreault – Travailleuse autonome
Esthétique Corps-Pores-Elle
Terrebonne

Carole Racine – Travailleuse autonome
Institut d'Esthétique Carole Racine
Saint-Eustache

Josianne Trépanier – Travailleuse autonome
Esthétique Plaisirs & Beauté
Laval

Groupe de discussion de la région de la Montérégie

Angèle Boudreau – Employeur
Angèle Esthétique
Beauharnois

Angelica Dicu – Travailleuse autonome et salariée à temps partiel
Salon ODerma
Lachine

Amélie Ferland – Travailleuse autonome
Ambeauté
Granby

Luce Guillemette – Travailleuse autonome
Centre Lucie Guillemette
Longueuil

Sylvie Guillet – Salariée
Institut de beauté Brigitte Jalbert
Saint-Hubert

Annie Jolin – Travailleuse autonome
Salon Créature
Granby

Gabriela Nistor – Travailleuse autonome
Institut Microderma
Châteauguay

Ana-Maria Potra – Travailleuse autonome
Artista Esthétique
Brossard

Groupe de discussion de la région de Montréal

Josée Aumais – Travailleuse autonome
Institut Josée Aumais
Montréal

Suzanne Bibeau – Employeur
Salon d'esthétique Thérèse
Montréal

Carmen Daigneault – Employeur
Institut Carmen Daigneault
Montréal

Roselyne Emmanuel – Travailleuse autonome
Rose Lynn Beauté
Montréal

Édith Gaudreau – Travailleuse autonome
Institut Édith Gaudreau
Lasalle

Yolanta Latala – Travailleur autonome
Institut Yolanta Latala
Montréal

Mélanie Leblanc-Chénier – Travailleuse autonome
Esthétique Melania
Saint-Léonard

Alix Milena Ortega – Employeur
Synergie Bio-Santé
Montréal

Jovana Pace – Employeur
Pellissima
Montréal

Groupe de discussion de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Franceline Boivin – Salariée
Épiderma
Chicoutimi

Adriana Hernandez – Travailleuse autonome
Salon d'esthétique À fleur de peau
Alma

Caroline Laberge – Salariée
Esthétique Fusion, salariée
Chicoutimi

Sonia Paradis – Travailleuse autonome
Le Paradis de la Beauté
Chicoutimi

Barbara Potvin – Travailleuse autonome
Salon d'esthétique À Fleur de peau
Alma

Marie-Claire Tremblay – Employeur
Institut de Beauté Marie-Claire
Chicoutimi

Denise Tremblay – Employeur
Salon Coup d'œil
La Baie

Karine Tremblay – Employeur
Centre santé beauté Ô Petits Soins
Chicoutimi

1. Description de la situation et du développement du métier dans le secteur

1.1 La définition du métier

La profession d'esthéticienne ou esthéticien correspond au groupe de professions Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé de la Classification nationale des professions (CNP 6562)[1]. La profession y est définie ainsi :

« Les esthéticiens, électrolystes et personnel assimilé donnent des soins faciaux et corporels destinés à améliorer l'apparence physique. Ils travaillent dans des salons de coiffure, des studios d'électrolyse, des cliniques de soins capillaires et de greffe de cheveux et autres établissements semblables et au rayon des produits de beauté de commerce comme des pharmacies ou des grands magasins, ou ils peuvent être des travailleurs autonomes. » [2]

1.2 La raison d'être de la norme professionnelle

Au cours des dernières années, l'environnement de travail et la pratique en esthétique se sont transformés. L'évolution technologique est continue et elle élargit la gamme de services offerts à la clientèle. Cette évolution et les nouveaux marchés en esthétique ne sont sûrement pas étrangers à l'accroissement du nombre d'emplois observé dans la profession. On estime que le nombre de personnes en emploi a presque doublé dans la profession sur un horizon de 7 ans, passant de 7 300 esthéticiennes et esthéticiens en 2004 à 12 900 en 2011.

Simultanément, la pratique en esthétique évolue et se complexifie. Les préoccupations relatives à un meilleur encadrement des compétences des esthéticiennes et des esthéticiens au Québec sont présentes depuis de nombreuses années.

Au printemps 2012, les résultats d'une étude de pertinence pour une éventuelle norme professionnelle en esthétique sont déposés à la Commission des partenaires du marché du travail. Les données obtenues quant aux consultations approfondies effectuées sur les problématiques rencontrées en milieu de travail et aux échanges à l'égard des solutions envisagées convergent vers une même conclusion : les esthéticiennes et esthéticiens ainsi que les employeurs du secteur de l'esthétique sont favorables à l'élaboration d'une norme professionnelle et au développement d'outils d'apprentissage dans le cadre d'un PAMT. Pour une très grande majorité des personnes rencontrées, cette option est vue comme un grand pas vers un meilleur encadrement de la profession et une optimisation des compétences en esthétique.

Une très forte majorité d'esthéticiennes et esthéticiens intègre le marché du travail après avoir reçu une formation initiale en esthétique dans des institutions publiques ou privées. Actuellement, deux programmes d'études du secteur de la formation professionnelle visent la profession d'esthéticienne et esthéticien. Un programme de 1 350 heures conduisant au DEP Esthétique et un programme de 450 heures conduisant à l'ASP Épilation à l'électricité. Le nombre d'inscriptions dans ces programmes est plutôt stable et on compte annuellement environ 800 personnes diplômées du programme de DEP et 300 de l'ASP[3].

[1] Le code 6562 a été introduit en 2011 dans le cadre de la révision de la Classification nationale des professions. Jusqu'en 2006, le code de la profession d'esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé était le 6482.

[2] Ressources humaines Développement des compétences Canada, Classification nationale des professions 2011, http://www5.hrsdc.gc.ca/NOC/Francais/CNP/2011/Profil.aspx?val=6&val1=6562

[3] Au moment de la rédaction de la présente norme professionnelle, ces programmes font l'objet d'une révision par le MELS.

L'étude de pertinence réalisée au préalable du développement de la norme professionnelle a permis de conclure que l'esthéticienne débutante doit, après sa formation initiale, être guidée par une esthéticienne expérimentée et devra exercer son métier pendant un certain temps avant d'en maîtriser tous les aspects. Les employeurs sont convaincus de la nécessité de cet encadrement compte tenu de la portée de leurs compétences sur la qualité des services offerts dans leur entreprise. Le niveau de maîtrise de la tâche des esthéticiennes et esthéticiens qu'ils emploient aurait une influence directe sur leur capacité à fidéliser et à élargir leur bassin de clientèle. Les employeurs confirment que l'encadrement du personnel débutant constitue un passage obligé vers la rentabilité des services offerts et considèrent la norme professionnelle comme complémentaire à la formation initiale des esthéticiennes et esthéticiens.

Tous s'entendent sur le fait que les tâches en esthétique exigent le respect de procédures rigoureuses et la maîtrise parfaite des techniques de soins esthétiques pour assurer la sécurité de la clientèle. De plus, la nécessité de mieux définir le profil de pratique en esthétique et les compétences requises pour l'exercer semble exacerbée par l'introduction de nouvelles technologies. Or, les connaissances liées à l'usage de ces technologies ainsi que la capacité d'en énumérer les indications et les contre-indications sont aussi importantes. On parle tout autant de la capacité à exercer un rôle-conseil avisé que de compétences relationnelles liées au savoir-être et au savoir-faire.

Globalement, cette étude de pertinence fait ressortir que les avantages perçus de l'implantation d'une norme professionnelle et d'un PAMT en esthétique sont multiples et touchent plusieurs aspects de la pratique du métier. Ils se résument ainsi :

- Une stratégie vers un meilleur encadrement de la profession.
- Un moyen de délimiter les frontières de la profession par une délimitation des compétences requises pour l'exercer.
- Un facilitateur pour l'accueil et l'intégration des nouveaux employés.
- Un outil de développement des compétences.
- Un moyen de valorisation de la profession.
- Une façon de reconnaître financièrement l'implication des employeurs dans l'apprentissage.

1.3 Les secteurs d'activité où le métier est exercé

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), la classe 81 211 – Services de coiffure et d'esthétique fait partie du groupe 8121 – Services de soins personnels. Le graphique suivant illustre comment se subdivise ce sous-secteur en groupes et en classes SCIAN.

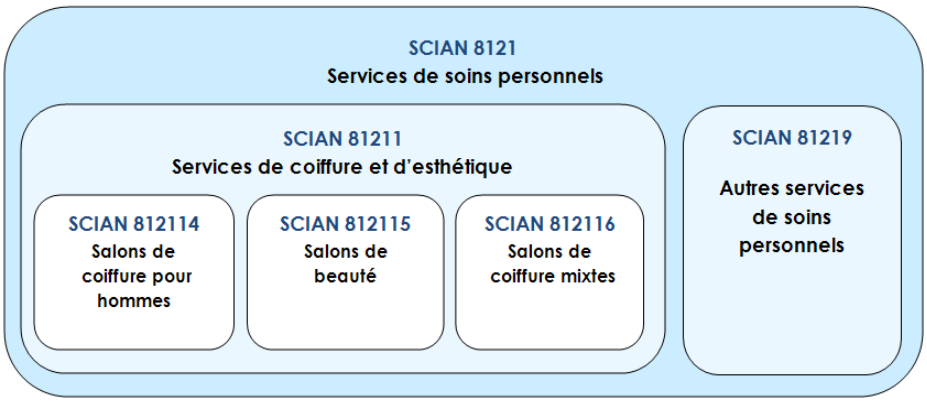

Il en ressort que :

- Le groupe SCIAN 8121 englobe les services de soins personnels. Il se divise en deux catégories : la classe 81211 qui regroupe l'ensemble des services de coiffure et d'esthétique, et la classe 81219 qui correspond à un ensemble de services de soins personnels diversifiés.
- Le SCIAN 812115 regroupe les salons de beauté, où se trouve la majorité des esthéticiennes et esthéticiens en emploi. Le SCIAN 812116 peut également compter des esthéticiennes et esthéticiens, puisque certains salons de coiffure mixtes offrent des services d'esthétique. Quant au SCIAN 81219, il regroupe des services non homogènes. Il peut inclure des services d'esthétique et regroupe aussi plusieurs autres types de services tels que les salons de bronzage, les salons de tatouage ou les saunas.
- Les spas, qui offrent souvent des services d'esthétique, sont généralement inclus dans le groupe 81219. Ils peuvent être classifiés dans le SCIAN 812115 lorsqu'ils offrent aussi des services d'esthétique, ou dans les hôtels (SCIAN 72111) qui offrent des services d'hébergement et de spa.

Le tableau suivant présente la répartition des esthéticiennes et esthéticiens par secteur d'activité économique selon l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011. Plus des deux tiers des esthéticiennes et esthéticiens (62.7 %) se trouvent dans les services de soins personnels (8121) et 22.6 % dans les magasins de produits de santé et de soins personnels.

Répartition des personnes occupées par secteur d'activité économique
CNP 6562 (6482) Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé

SCIAN	Industrie/Secteur d'activité économique	Nombre	%
	Tous les secteurs d'activité économique	12 900	100.0 %
8121	Services de soins personnels	8 675	67.2 %
4461	Magasins de produits de santé et de soins personnels	2 915	22.6 %
4521	Grands magasins	315	2.4 %
6213	Cabinets d'autres praticiens	95	0.7 %
3256	Fabrication de savons, de détachants et de produits de toilette	80	0.6 %
4145	Grossistes-distributeurs de produits pharmaceutiques, d'articles de toilette, de cosmétiques et d'autres produits	80	0.6 %
7211	Hébergement des voyageurs	70	0.5 %
	Autres secteurs d'activité économique	670	5.2 %

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des ménages (ENM) 2011

1.4 Les employeurs

Selon les données du Registre des entreprises de Statistique Canada, on trouvait 3 538 instituts de beauté au Québec en juin 2010.

Nombre d'emplacements selon le nombre d'employés pour le code SCIAN 812115

SCIAN	Total	Indéterminé*	Nombre d'employés				
			1 à 4	5 à 19	20 à 49	50 à 99	100 ou plus
812 115 Salons de beauté	**3 538**	1 398	1 595	506	37	2	0

Source : Statistique Canada, Registre des entreprises, juin 2010. Données reproduites de : SOINS PERSONNELS QUÉBEC, *Diagnostic sectoriel des sous-secteurs de l'esthétique, de l'électrolyse et des soins du corps*, 2011.

* La catégorie Indéterminé est définie de la façon suivante : « Les emplacements compris dans la catégorie Indéterminé incluent les travailleurs autonomes, c'est-à-dire les emplacements qui n'ont pas de compte de retenue sur la paye, mais dont l'effectif peut se composer d'employés contractuels, des membres de la famille ou des propriétaires de l'entreprise. Puisque le Registre des entreprises ne dispose pas de cette information, ces emplacements sont classés dans la catégorie Indéterminé. Sont aussi inclus les emplacements employeurs qui n'ont pas indiqué d'employés dans les douze derniers mois. »

Comme la catégorie Indéterminé regroupe de très petites entreprises et des travailleurs autonomes, on estime que plus de 85 % des entreprises du secteur comptent moins de 5 employés. Quelque 506 entreprises regroupent 5 à 19 employés et seulement 2 entreprises comptent 50 employés ou plus.

1.5 Le nombre de personnes en emploi

Les données du recensement de Statistique Canada indiquent que le groupe de professions Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé est en croissance constante au Québec depuis plusieurs années. Selon l'Enquête nationale auprès de ménages (ENM) 2011, on compte 12 895 personnes occupées dans la profession au Québec en 2011.

1.6

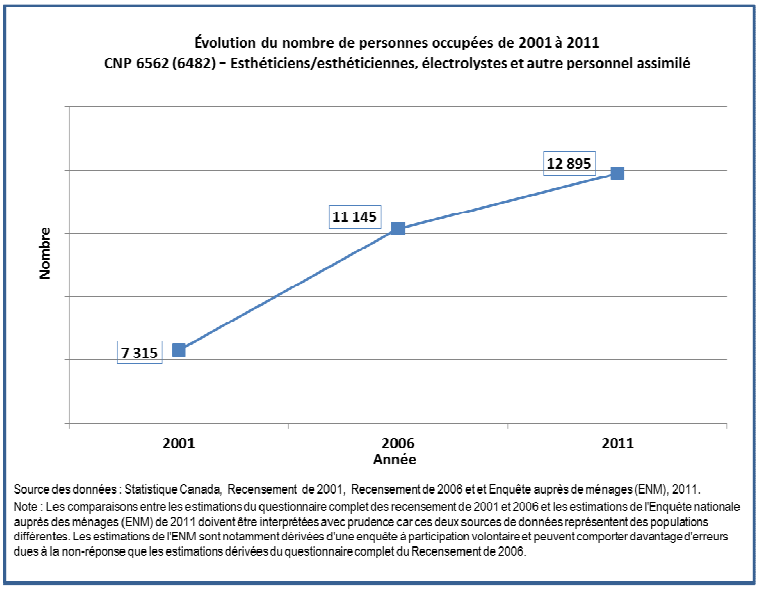

Source des données : Statistique Canada, Recensement de 2001, Recensement de 2006 et et Enquête auprès de ménages (ENM), 2011.
Note : Les comparaisons entre les estimations du questionnaire complet des recensement de 2001 et 2006 et les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 doivent être interprétées avec prudence car ces deux sources de données représentent des populations différentes. Les estimations de l'ENM sont notamment dérivées d'une enquête à participation volontaire et peuvent comporter davantage d'erreurs dues à la non-réponse que les estimations dérivées du questionnaire complet du Recensement de 2006.

1.6 Le profil des personnes en emploi

Le tableau suivant présente les principales caractéristiques de la profession selon les données de l'Information sur le marché du travail d'Emploi-Québec (IMT).

Âge	**CNP 6562 (6482) Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé**	**Ensemble des professions**
De 15 à 24 ans	23 %	13 %
De 25 à 44 ans	47 %	43 %
De 45 à 54 ans	20 %	26 %
55 ans ou plus	10 %	18 %
Sexe	**CNP 6562 (6482) Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé**	**Ensemble des professions**
Femmes	94 %	48 %
Hommes	6 %	52 %
Statut d'emploi	**CNP 6562 (6482) Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé**	**Ensemble des professions**
Temps plein (30 heures et plus par semaine)	63 %	81 %
Temps partiel	37 %	19 %
Source : Statistique Canada, Enquête auprès des ménages (ENM) 2011.		

On note que les personnes en emploi en esthétique ont une moyenne d'âge moins élevée que celle observée dans l'ensemble des professions. Par ailleurs, on trouve une plus grande proportion de personnes en emploi en esthétique dans les catégories de 15-24 ans et 25-44 ans que dans l'ensemble des professions.

La profession est composée majoritairement de femmes (94 %) et plus de personnes travaillent à temps partiel que dans l'ensemble des professions (37 %).

Le secteur se distingue enfin par le grand nombre de travailleuses et travailleurs autonomes exerçant la profession. Le tableau de la page suivante présente la répartition du nombre de salariés par rapport au nombre de travailleurs autonomes dans la profession d'esthéticienne ou esthéticien selon l'ENM 2011 de Statistique Canada.

Catégorie de travailleurs	CNP 6562 (6482) Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	%
Total pour la profession	**12 900**	**100 %**
Salariés	7 555	59 %
Travailleurs autonomes	5 350	41 %
Source : Statistique Canada, Enquête auprès des ménages (ENM) 2011.		

On constate que 59 % des travailleuses et travailleurs sont salariés, alors que 41 % exercent leur profession de façon autonome. On en retient que la majorité, soit 7 555 esthéticiennes et esthéticiens, travaille comme salariée ou salarié en entreprise au Québec.

1.7 La répartition régionale des emplois

On trouve des esthéticiennes et des esthéticiens dans toutes les régions administratives du Québec. Le tableau suivant présente la distribution du nombre d'esthéticiennes et esthéticiens en emploi par région administrative en 2011.

Nombre de personnes en emploi en 2011 **CNP 6562 (6482) – Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé**		
Régions	**Nombre de travailleurs**	**% de l'ensemble**
Bas-Saint-Laurent	315	2 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean	495	4 %
Capitale-Nationale	1 000	8 %
Mauricie	440	3 %
Estrie	550	4 %
Montréal	2 820	22 %
Outaouais	560	4 %
Abitibi-Témiscamingue	155	1 %
Côte-Nord et Nord-du-Québec	80	1 %
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	120	1 %
Chaudière-Appalaches	585	5 %
Laval	770	6 %
Lanaudière	825	6 %
Laurentides	1 320	10 %
Montérégie	2 550	20 %
Centre-du-Québec	310	2 %
TOTAL	**12 895**	**100 %**
Source : Statistique Canada, Enquête auprès des ménages (ENM) 2011.		

1.8 La syndicalisation

Les salons de beauté et les autres petites entreprises du secteur de l'esthétique ne sont pas syndiqués.

1.9 Les perspectives professionnelles

Dans l'ensemble, les perspectives professionnelles pour la période 2012-2016[4] pour le groupe de professions Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé sont jugées acceptables, ce qui signifie que considérant l'évolution de la demande de main-d'œuvre prévue et la situation par rapport au chômage en début de période, les perspectives d'intégration au marché du travail seront satisfaisantes. Dans certaines régions du Québec, les perspectives professionnelles sont jugées favorables**,** ce qui signifie que « considérant l'évolution de la demande de main-d'œuvre prévue et la situation par rapport au chômage en début de période, les perspectives d'intégration au marché du travail seront bonnes ».

Perspectives professionnelles 2012-2016 CNP 6562 (6482) – Esthéticiens/esthéticiennes, électrolystes et personnel assimilé	
Régions	**Perspectives**
Bas-Saint-Laurent	Favorables
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Acceptables
Capitale-Nationale	Acceptables
Mauricie	Acceptables
Estrie	Acceptables
Montréal	Acceptables
Outaouais	Acceptables
Abitibi-Témiscamingue	Acceptables
Côte-Nord	Acceptables
Nord-du-Québec	Acceptables
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Favorables
Chaudière-Appalaches	Acceptables
Laval	Acceptables
Lanaudière	Favorables
Laurentides	Favorables
Montérégie	Favorables
Centre-du-Québec	Acceptables
Ensemble du Québec	**Acceptables**
Source : Emploi-Québec, Perspectives d'emploi par profession 2012-2016.	

[4] Source : Emploi-Québec, site Internet de l'IMT, page consultée en décembre 2013.

2. Description du processus d'élaboration de la norme professionnelle

2.1 La réalisation de l'analyse de profession

Une étude préliminaire, réalisée en 2000 pour le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, avait démontré la nécessité de réviser les programmes d'études Esthétique et Épilation à l'électricité. Cette étude concluait qu'il n'existait pas de fonction de travail spécifique à l'électrolyse et que celle-ci se composait d'un ensemble de tâches en esthétique; il fut recommandé d'effectuer une seule analyse de situation de travail pour la profession d'esthéticienne ou esthéticien. Un groupe de travail constitué de représentantes et de représentants du marché du travail a été invité à se prononcer sur cette recommandation. Les personnes présentes ont fait valoir qu'il s'agissait de deux fonctions de travail différentes parce qu'elles exigeaient des aptitudes et des intérêts différents. Il fut décidé, en 2000, de tenir deux ateliers d'analyse de situation de travail dont les rapports ont mené à l'élaboration de deux projets de programmes d'études, soit Esthétique et Procédés d'épilation.

En 2010, de nouveaux signaux du marché du travail concernant le développement des professions d'esthéticienne ou d'esthéticien ainsi que d'électrolyste, et la présence grandissante des techniques d'épilation avec des appareils au laser ont incité le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en accord avec les représentantes et représentants du marché du travail, à réévaluer ces deux projets de programmes d'études et d'amorcer des travaux d'élaboration favorisant davantage la formation d'une main-d'œuvre plus polyvalente en esthétique. Il a été décidé de tenir un atelier portant sur le complément d'analyse de la profession d'esthéticienne ou esthéticien.

Le mandat des spécialistes invitées pour cet atelier a consisté à valider les caractéristiques de la profession, les tâches et les opérations, les conditions et les exigences de réalisation qui s'y rapportent, les habiletés et les comportements nécessaires à l'exécution du travail et les suggestions concernant la formation. Les travaux ont permis de définir 13 tâches qui se fractionnent en 142 opérations définissant la fonction de travail d'esthéticienne ou esthéticien.

Dans une perspective de complémentarité avec les travaux du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et après vérification auprès de la CPMT, cette analyse de profession produite en 2011 a été retenue comme une base valable et suffisamment récente pour réaliser le profil de compétences et la norme professionnelle en esthétique.

2.2 La formation du comité d'orientation

Le Guide du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre prévoit que les travaux d'élaboration d'une norme professionnelle doivent être suivis par un comité d'orientation. Les esthéticiennes membres du comité d'orientation ont été recrutées en fonction de leur implication antérieure aux travaux du comité sectoriel dans le secteur de l'esthétique et de leur expérience notable en esthétique. Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels s'est aussi assuré que ces personnes détenaient un profil de pratique diversifié (esthétique, électrolyse et photoépilation) et qu'elles provenaient de diverses régions administratives.

La première rencontre du comité d'orientation a été consacrée à une appropriation du processus d'élaboration de la norme professionnelle et à une présentation des différents outils d'apprentissage et de reconnaissance des compétences à développer. Les membres du comité d'orientation ont échangé sur leur rôle et la contribution attendue dans le processus d'élaboration de la norme professionnelle.

2.3 L’élaboration et la validation du profil de compétences

La méthode de travail pour l’élaboration du profil de compétences a été basée sur des séances de travail intensives et des échanges multiples avec les expertes de la profession. Voici les principales étapes ayant permis d’élaborer et de valider le profil de compétences en esthétique :

- Deux expertes de contenu reconnues pour leur expertise et leur expérience notables en esthétique ont été désignées par le Comité sectoriel de la main-d’œuvre des services de soins personnels.
- À partir de l’analyse de profession, un document préliminaire a été rédigé pour amorcer le travail avec les expertes.
- Toujours à partir de ce document préliminaire, le comité d’orientation a été consulté dès le début du processus d’élaboration du profil de compétences sur les énoncés de compétences de façon à établir celles qui sont sollicitées dans la majorité des milieux de travail. Cet aspect apparaissait comme déterminant compte tenu de la diversité des tâches effectuées en entreprise. Les constats issus de ces échanges seront pris en compte afin de déterminer les compétences du profil considérées comme essentielles et celles plutôt jugées comme étant complémentaires.
- Par la suite, chaque compétence du profil a été élaborée avec une des deux expertes pour ensuite être systématiquement révisée et enrichie par la seconde experte.
- Avec ces deux premières expertes, l’analyse de profession a fait l’objet d’un examen détaillé, afin d'obtenir un profil de compétences complet. Un tableau de concordances entre l’analyse de profession et le profil de compétences a été produit de façon à s’assurer que toutes les tâches du métier ont été prises en compte dans le profil de compétences.
- Le profil de compétences a ensuite été soumis à un comité de quatre autres expertes en esthétique pour validation et enrichissement. Certaines précisions ont été apportées au profil de compétences à la suite de cette rencontre de validation.
- Le profil de compétences a été soumis à une autre étape de validation auprès du comité d’orientation avant d’être intégré à la norme professionnelle.

2.4 La production de la norme professionnelle

En plus d’établir les orientations du projet d’élaboration de la norme professionnelle et de valider le contenu du profil de compétences, le comité d’orientation a aussi validé la norme professionnelle avant que celle-ci soit soumise au processus de consultation en vue d’obtenir le consensus sectoriel.

La norme professionnelle reprend essentiellement le contenu du profil de compétences, soit le contexte général d’exercice du métier et une description détaillée des compétences essentielles et complémentaires.

La norme professionnelle intègre également deux autres sections descriptives : la première présentant la situation du développement du métier dans le secteur et la seconde, le processus d’élaboration de la norme. Une bonne partie de l’information présentée dans ces sections a un caractère factuel (dans certains cas, quantitatif) et est issue de l’étude de pertinence et de l’analyse de profession déjà citées.

Certaines données plus récentes et à jour ont aussi été obtenues, notamment celles de l’Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 de Statistique Canada.

2.5 La démonstration du consensus sectoriel

L'obtention d'un consensus sectoriel autour de la norme professionnelle en esthétique présente un défi particulier compte tenu des caractéristiques mêmes du secteur :

- Un secteur de micro entreprises — 85 % des entreprises comptent moins de cinq employés.
- Un pourcentage élevé de travailleurs autonomes — 41 % de la main-d'œuvre.
- Une main-d'œuvre dispersée sur le territoire — 17 régions administratives.
- Un secteur très faiblement syndiqué.

En ayant en tête ce contexte particulier, la démarche pour obtenir un consensus sectoriel s'est orchestrée autour d'une stratégie diversifiée misant sur différents mécanismes de consultation :

Stratégies pour l'obtention d'un consensus sectoriel	
1.	L'implication des membres du comité d'orientation comme ambassadeurs.
2.	Des groupes de discussion dans cinq régions administratives.
3.	Un sondage en ligne sur le site Web du Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels.
4.	Une sollicitation active pour inciter les esthéticiennes et esthéticiens à valider la norme professionnelle en ligne par : - la production d'une infolettre spéciale; - un partenariat avec les distributeurs de produits ou d'équipements; - une promotion dans une revue d'esthétique spécialisée; - une sollicitation personnalisée des entreprises de plus de cinq employés.
5.	Une démarche personnalisée pour obtenir l'adhésion de l'Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec (AÉEQ).

Le formulaire de validation de la norme professionnelle a été conçu de façon à valider la norme professionnelle compétence par compétence et globalement. Il incluait également une section sur la fréquence de certaines tâches en milieu de travail permettant de mieux estimer si ces tâches sont spécifiques à certains milieux de travail ou présentes dans l'ensemble des milieux de travail.

La démonstration du consensus sectoriel – Les groupes de discussion

Les groupes de discussion régionaux constituaient l'élément central de la stratégie de consultation pour obtenir la démonstration d'un consensus sectoriel. Le déroulement des groupes de discussion misait sur une présentation détaillée de la norme professionnelle.

En plus d'y remplir le formulaire de validation de la norme professionnelle, identique à celui accessible en ligne sur le site Internet du Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels, les participantes ont été invitées à valider, une à une, chacune des compétences de la norme. On y a recueilli des commentaires sur les éléments à préciser dans les outils d'apprentissage pour bien préparer cette prochaine étape de développement.

Ces groupes de discussion se sont tenus dans les bureaux régionaux d'Emploi-Québec dans cinq régions du Québec et ont permis de rencontrer des employeurs, des gestionnaires, des esthéticiennes salariées et des esthéticiennes travailleuses autonomes.

Au total, 55 personnes ont été consultées dans ces groupes de discussion, dont 24 employeurs. Dans le cas des employeurs, le tableau précise le nombre d'esthéticiennes et esthéticiens employés dans leur entreprise, qui s'élève à un total de 185 esthéticiennes et esthéticiens en emploi.

Le tableau suivant fait état du profil des participantes à ces groupes de discussion.

Groupes de discussion – Profil des participantes

Date	Région administrative	Participantes*				
		E		S	TA	Total
		NB	NB employés			
7 octobre 2013	Saguenay–Lac-Saint-Jean	3	(14)	2	3	8
21 octobre 2013	Capitale-Nationale	9	(125)	3	5	17
28 octobre 2013	Laval/Laurentides/Lanaudière	6	(18)	1	6	13
11 novembre 2013	Montréal	4	(14)		5	9
18 novembre 2013	Montérégie	2	(14)	1	6	8
	Total	**24**	**(185)**	**6**	**25**	**55**

* Abréviations : **E** : Employeur **S** : Salarié **TA** : Travailleur autonome

Note : Les données entre parenthèses font référence au nombre d'esthéticiennes ou esthéticiens représentés ou employés par le signataire. Visés de façon indirecte par la démarche, ils sont comptabilisés pour témoigner du rayonnement et de l'influence de l'exercice de validation de la norme.

Une forte adhésion s'est dégagée de l'ensemble des groupes de discussion quant aux compétences essentielles et complémentaires de la norme professionnelle en esthétique.

La démonstration du consensus sectoriel – Le sondage en ligne

Le sondage officiel de validation de la norme professionnelle a été mis en ligne sur le site Internet du Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du 14 octobre au 6 décembre 2013.

Plusieurs mécanismes ont été mis en branle pour inciter les esthéticiennes et esthéticiens à visiter le site Internet et à valider la norme professionnelle en ligne. Dès juin 2013, le comité sectoriel a commencé à annoncer l'importante étape de validation de la norme professionnelle aux lectrices et aux lecteurs de son infolettre.

L'Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec (AÉEQ) a été sollicitée à plusieurs reprises dans le cadre de l'élaboration de la norme professionnelle, notamment au moment de la désignation des expertes de contenu et pour informer ses membres du processus de validation. Elle a d'ailleurs fait suivre à ses membres l'infolettre du comité sectoriel en lien avec le processus de validation en cours.

L'AÉEQ a aussi pris connaissance de la norme professionnelle dans le cadre de la démonstration visant à obtenir un consensus sectoriel et a confirmé officiellement, par résolution de son conseil d'administration, son adhésion à la norme au nom de ses 475 membres.

Les représentantes et représentants commerciaux de neuf distributeurs de produits et d'équipements, qui visitent directement les esthéticiennes et esthéticiens, ont aussi été ciblés comme une courroie de transmission de l'information quant au processus de validation de la norme professionnelle. Ils ont distribué une carte postale (4 375 exemplaires) sur la norme professionnelle invitant les esthéticiennes et esthéticiens à se prononcer en consultant et en validant la norme professionnelle sur le site Internet du comité.

Au total, 143 personnes ont validé la norme professionnelle dans le cadre de ce sondage en ligne.

La démonstration du consensus sectoriel – Les résultats globaux

Le tableau suivant présente un portrait synthèse du nombre d'esthéticiennes et esthéticiens ainsi que d'employeurs joints dans le cadre de la consultation effectuée pour faire la démonstration d'un consensus sectoriel autour de la norme professionnelle élaborée.

Résultats globaux – Profil de l'ensemble des répondants Démarche de consultation pour un consensus sectoriel				
Répondants par statut d'emploi	(1) Groupes de discussion	(2) Sondage en ligne	(1) + (2) Total	(3) Association
• Employeurs	24	54	78	1
Portée : nombre d'esthéticiennes et esthéticiens en emploi	(185)	(124)	(309)	(475 membres)
• Salariés et salariées	6	28	34	
• Travailleurs et travailleuses autonomes	25	61	86	
	240	267	507	475
Total : (1) + (2) + (3)			**982**	
Expertes du métier - 6 esthéticiennes membres du comité d'orientation - 2 esthéticiennes expertes de contenu - 4 esthéticiennes en comité de validation			12	
Portée totale			**994**	

Globalement, le processus de consultation a permis de valider la norme professionnelle auprès de 78 employeurs, 86 travailleurs et travailleuses autonomes ainsi que 34 salariés et salariées. Les employeurs consultés comptent 309 esthéticiennes et esthéticiens à leur emploi alors que l'Association des électrolystes et esthéticiennes du Québec compte 475 membres.

À ce nombre s'ajoutent 12 esthéticiennes expertes de la profession qui ont été impliquées étroitement lors des étapes d'élaboration et de validation de la norme professionnelle, de la rédaction du profil de compétences jusqu'à la démarche visant la démonstration du consensus sectoriel.

On estime la portée de cette consultation à quelque 994 personnes œuvrant dans le secteur de l'esthétique au Québec.

Au total, 99 % des internautes ayant ratifié le formulaire de validation ont confirmé que la norme professionnelle représente bien les compétences du métier d'esthéticienne ou esthéticien.

Résultats globaux – Adhésion à la norme professionnelle dans son ensemble Démarche de consultation pour un consensus sectoriel	
Pourcentage de participants et participantes confirmant que globalement la norme professionnelle proposée décrit bien l'ensemble des compétences nécessaires à l'exercice de la profession d'esthéticienne ou esthéticien	99,0 %

Dans le cadre du processus de validation, nous avons demandé aux répondants et aux répondantes de valider les compétences essentielles et complémentaires une à une. Nous leur avons aussi demandé de nous indiquer si chacune des compétences était requise dans leur milieu de travail.

Le tableau suivant présente les résultats globaux de la démarche.

Résultats globaux – Validation de la norme professionnelle Démarche de consultation pour un consensus sectoriel		
Compétences essentielles	**% de répondants considérant que cette compétence est essentielle à l'exercice de la profession (n=198)**	**% de répondants indiquant que cette compétence est requise dans leur milieu de travail (n=198)**
1. Établir des relations interpersonnelles en contexte professionnel.	99,5 %	99,5 %
2. Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts.	100 %	99,5 %
3. Effectuer des soins esthétiques de la peau.	99,5 %	99,0 %
4. Effectuer des soins des mains et des pieds.	93,9 %	86,3 %
5. Épiler à la cire.	98,5 %	94,4 %
6. Effectuer des activités administratives.	92,4 %	92,9 %
Compétences complémentaires	**% de répondants considérant que cette compétence est complémentaire à l'exercice de la profession (n=198)**	**% de répondants indiquant que cette compétence est requise dans leur milieu de travail (n=198)**
7. Épiler à l'électricité.	95,9 %	77,7 %
8. Épiler par photoépilation.	91,9 %	47,2 %
9. Réaliser un maquillage.	90,4 %	67,0 %

Ces résultats indiquent que cinq des six compétences jugées essentielles dans la norme professionnelle sont requises dans plus de 90 % des milieux de travail où exercent les personnes consultées. La compétence relative aux soins des mains et des pieds, bien que moins souvent requise, est quand même présente dans 86 % des milieux de travail.

Parmi les trois compétences considérées complémentaires, l'épilation par électricité est celle qui est le plus souvent requise en milieu de travail (77,7 %). Les échanges en groupe de discussion nous ont confirmé que si le service est offert dans une majorité de milieux de travail, l'épilation à l'électricité n'est pas une technique exercée par l'ensemble des esthéticiennes et des esthéticiens. Elle requiert une formation additionnelle d'électrolyste. On note que 95,9 % des répondantes et des répondants considèrent que cette compétence doit effectivement être considérée comme complémentaire dans la norme professionnelle. Enfin, la photoépilation constitue la compétence complémentaire la moins répandue avec 47,2 % des répondantes et des répondants indiquant qu'elle est requise dans leur milieu de travail.

En conclusion, les travaux de consultation effectués dans le cadre de cette démarche pour obtenir un consensus sectoriel confirment que les services offerts dans les différents milieux de travail en esthétique varient d'une entreprise à une autre. Toutefois, il a été possible de tracer une démarcation valable entre les compétences essentielles et complémentaires de la norme professionnelle confirmée par une très forte majorité des personnes consultées.

Démarche d'approbation de la norme professionnelle

De façon globale :

- Considérant que la représentativité géographique des esthéticiennes et esthéticiens qui ont validé la norme professionnelle est similaire à celle observée dans le secteur de l'esthétique;
- Considérant que la distribution des employeurs répondants en fonction de la taille des entreprises est similaire à celle observée dans le secteur de l'esthétique;
- Considérant que le niveau d'adhésion à la norme professionnelle dans son ensemble est de 100 %, peu importe la région géographique, la taille de l'entreprise ou le statut d'emploi des répondants et répondantes;
- Considérant que le niveau d'adhésion à la norme professionnelle, compétence par compétence est de plus de 90 %.

Le comité d'orientation a pris connaissance des résultats de la démarche pour obtenir un consensus sectoriel sur la norme professionnelle le 27 janvier 2014 et a recommandé l'adoption de cette démarche et de la norme professionnelle au conseil d'administration de SOINS PERSONNELS QUÉBEC.

3. Description du contexte général d'exercice du métier et des compétences

3.1 Le contexte général d'exercice du métier

Dans l'exercice de leur métier, les esthéticiennes et esthéticiens prodiguent des soins esthétiques à l'aide d'un éventail de techniques nécessitant l'utilisation de produits, d'accessoires et d'appareils spécialisés. Tout en procurant un bien-être physique et psychologique à leur clientèle, elles et ils mettent en œuvre différentes techniques pour maintenir une peau saine et améliorer l'apparence du visage et d'autres parties du corps.

Préalablement à l'exécution de soins, les esthéticiennes et esthéticiens effectuent une collecte d'information auprès de la cliente ou du client et procèdent ensuite, selon le cas, à un examen de la peau, des ongles ou de la pilosité. Ces étapes leur permettent de jouer un rôle préventif auprès de leur clientèle. Ils offrent des conseils éclairés en lien avec les soins, les produits et les saines habitudes d'hygiène pouvant contribuer à améliorer l'aspect de la peau.

Les esthéticiennes et esthéticiens effectuent des soins esthétiques au visage, au cou et au décolleté, au dos, aux mains et aux pieds; réalisent un maquillage à l'occasion; effectuent l'épilation de différentes régions du corps à l'aide de produits ou d'appareils spécialisés; offrent des services de consultation; sont en mesure de concevoir des programmes de soins personnalisés; effectuent la vente de services et de produits. Ils planifient leur travail, assurent le suivi auprès de la clientèle, accomplissent des activités à caractère administratif, voient à l'entretien des lieux de travail et du matériel et assurent également leur perfectionnement par la formation continue.

Les esthéticiennes et les esthéticiens travaillent principalement dans les salons d'esthétique (appelés centres d'esthétique, instituts, cliniques, etc.). La profession s'exerce aussi dans les relais de santé, les spas de jour, les hôtels, les salons de coiffure, les cliniques médicales, les cabinets de dermatologues, les salons de bronzage, les centres de conditionnement physique, les centres d'accueil, les bateaux de croisière, les entreprises de télédiffusion et à domicile. Il n'y a actuellement aucune réglementation qui encadre la profession au Québec et les entreprises du secteur ne sont pas syndiquées.

Les soins esthétiques peuvent être offerts à la carte ou en forfait. Les esthéticiennes et esthéticiens travaillent en collaboration avec les collègues esthéticiennes et esthéticiens, les spécialistes en épilation et les spécialistes en soins corporels. Ils peuvent être en relation avec du personnel spécialisé, entre autres, en coiffure et en massothérapie, et sont appelés à travailler de concert avec des professionnels de cliniques médicales ou de centres hospitaliers tels que des infirmières et infirmiers, des plasticiennes et plasticiens, des dermatologues, des chirurgiennes et chirurgiens.

Les esthéticiennes et esthéticiens prennent des décisions relatives au choix des soins et des produits, ainsi qu'aux recommandations et aux conseils à prodiguer à leur clientèle. Ils sont en mesure de s'adapter aux caractéristiques de ces derniers et de définir le type d'approche à utiliser, et sont appelés à faire usage de matériel spécialisé pour un grand nombre de soins.

Les esthéticiennes et esthéticiens nouvellement recrutés sont habituellement soumis à une période de probation de trois mois, ce qui permet aux employeurs de les initier progressivement à la profession, de les observer, de les superviser et d'évaluer leur travail. Chez les esthéticiennes et esthéticiens, le sens de l'initiative, des responsabilités, de l'organisation et de l'observation, la capacité d'écoute et de faire des choix, l'entregent, la courtoisie, la ponctualité, le professionnalisme et le respect des autres sont des qualités recherchées par les employeurs. Ils ont une apparence soignée et possèdent des

habiletés de communications interpersonnelles. Ils savent créer rapidement un climat de confiance et doivent faire preuve de jugement, de minutie, d'efficacité, d'honnêteté, de politesse, de patience, de discrétion et de calme. Une bonne vue et une dextérité manuelle fine demeurent des critères essentiels tandis que l'expérience constitue un atout.

Les esthéticiennes et esthéticiens peuvent être appelés à travailler le jour, le soir et les fins de semaine. Ils doivent être disponibles aux heures des repas, particulièrement au dîner. La durée normale d'une semaine de travail se situe entre trente et quarante heures. Cependant, durant le mois de décembre et lors de la saison estivale, par exemple, les esthéticiennes et esthéticiens peuvent travailler sur des horaires prolongés.

Les esthéticiennes et esthéticiens appliquent les règles d'hygiène, de santé et de sécurité afin d'assurer leur protection et celle de leur clientèle. Les risques pour la santé et la sécurité découlent principalement d'une mauvaise posture de travail, source de maux de dos, de tête ou de jambes, de douleurs à la nuque, de bursites, de tendinites, de syndrome du canal carpien ou de problèmes de circulation. L'utilisation ergonomique du tabouret, de la table et du comptoir adaptés à la taille de l'esthéticienne ou de l'esthéticien lui permet de se redresser, de bien se placer pour effectuer les soins et d'éviter ainsi d'avoir à compenser une mauvaise posture. Le port d'un uniforme confortable, de bas de soutien et de souliers sécuritaires est de rigueur. La précision du travail des esthéticiennes et des esthéticiens exige souvent une attention visuelle soutenue ou l'utilisation d'une loupe pendant de longues périodes. Une fatigue oculaire et des maux de tête sont parfois les effets de ce contexte particulier. Une bonne posture, un éclairage adéquat et de fréquentes périodes de repos oculaire sont des conditions à respecter.

Les émanations de certains produits peuvent provoquer des intolérances qui se manifestent par des problèmes respiratoires plus ou moins importants. Pour contrer de tels effets, un système d'aération approprié est indispensable. Le port d'un masque et de gants jetables contribue à protéger la santé des esthéticiennes et esthéticiens. Ils doivent prendre des précautions avec les aiguilles et les instruments acérés afin de se protéger des risques biologiques au contact de clientes et de clients pouvant être porteurs d'infections ou de maladies transmissibles. Il importe d'appliquer des techniques d'asepsie et de s'assurer de la propreté des lieux de travail.

3.2 La liste des compétences essentielles et complémentaires

Neuf compétences sont nécessaires à l'exercice du métier d'esthéticienne ou esthéticien.

Les six compétences suivantes sont jugées essentielles[5] à l'exercice du métier :

1. Établir des relations interpersonnelles en contexte professionnel.
2. Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts.
3. Effectuer des soins esthétiques de la peau.
4. Effectuer des soins des mains et des pieds.
5. Épiler à la cire.
6. Effectuer des activités administratives.

Les compétences 7, 8 et 9 sont jugées complémentaires[6] à l'exercice du métier :

7. Épiler à l'électricité.
8. Épiler par photoépilation.
9. Réaliser un maquillage.

Les pages suivantes présentent une description détaillée de chacune de ces compétences.

Le contexte de réalisation décrit la situation de mise en œuvre de la compétence, en milieu de travail. Il permet de circonscrire son ampleur et l'environnement dans lequel elle s'exécute. Le contexte de réalisation précise l'ensemble des conditions d'application relatives, entre autres, au matériel utilisé et aux références consultées.

Les éléments de compétence sont les aspects interreliés et essentiels qui composent une compétence. À l'occasion, on indique les sous-éléments de compétence lorsqu'ils constituent des aspects importants et nécessaires pour donner une représentation complète de l'élément de compétence.

Les critères de performance permettent d'évaluer la maîtrise d'une compétence dans un contexte de travail. Ils englobent des dimensions qualitatives et quantitatives considérées satisfaisantes et conformes par le milieu de travail. Les critères généraux et les critères particuliers de performance sont les aspects sur lesquels on devra se baser pour juger du résultat et conclure à la maîtrise de la compétence. Les critères généraux de performance s'appliquent à la compétence dans son ensemble, et donc à plusieurs des éléments de la compétence. Les critères particuliers de performance accompagnent chaque élément de la compétence. Ils portent sur les aspects les plus importants qui permettent de juger de l'atteinte de chaque élément.

La colonne de gauche présente les éléments et les sous-éléments. La colonne de droite met en relation les éléments de la compétence et les critères particuliers de performance à satisfaire.

[5] Les compétences essentielles sont nécessaires à l'exercice du métier dans la majorité des milieux de travail.
[6] Les compétences complémentaires sont nécessaires à l'exercice du métier dans certains milieux de travail et non dans l'ensemble du secteur.

3.3 La description des compétences essentielles à l'exercice du métier

<table>
<tr><td colspan="2">Métier : Esthéticienne ou esthéticien Code CNP : 6562</td></tr>
<tr><td colspan="2">Compétence 1 : Établir des relations interpersonnelles en contexte professionnel</td></tr>
<tr><td colspan="2">Contexte de réalisation
■ À partir :
- du cahier de rendez-vous,
- du dossier client,
- des situations professionnelles diversifiées.

■ À l'aide :
- du poste informatique et de ses périphériques,
- de systèmes de communication.

Critères généraux de performance
■ Présentation soignée reflétant le domaine de pratique.
■ Établissement d'un climat de confiance et d'une ambiance de détente.
■ Utilisation appropriée de la terminologie et recours à un langage clair et accessible.
■ Respect des règles de courtoisie et de confidentialité envers la clientèle.
■ Respect des politiques de l'établissement.</td></tr>
<tr><td>Éléments de compétence</td><td>Critères particuliers de performance</td></tr>
<tr><td>1.1 Accueillir la clientèle.</td><td>• Utilisation appropriée d'une approche client en ce qui a trait :
- au délai d'accueil,
- à la pratique du vouvoiement.
• Prise en charge appropriée de la cliente ou du client.
• Manifestation de réceptivité et d'écoute.</td></tr>
<tr><td>1.2 Assurer un service personnalisé.</td><td>• Compréhension juste des besoins de la cliente ou du client.
• Réponses pertinentes aux questions posées par la cliente ou le client.
• Évaluation juste du profil de la cliente ou du client.
• Vérification régulière de la satisfaction de la cliente ou du client.</td></tr>
<tr><td>1.3 Communiquer avec la clientèle.</td><td>• Observation attentive du comportement de la cliente ou du client.
• Explications précises et concises de l'information transmise.
• Vérification attentive de la compréhension de l'information reçue.
• Manifestation de diplomatie.
• Communication adaptée à la clientèle ainsi qu'aux divers contextes de travail.</td></tr>
</table>

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 1 : Établir des relations interpersonnelles en contexte professionnel	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
1.4 Travailler en équipe.	• Ouverture aux suggestions des membres de l'équipe. • Coordination efficace de ses activités avec celles des autres membres de l'équipe. • Comportement proactif face aux changements de situation. • Démonstration d'entraide envers les collègues.
1.5 S'adapter à différentes situations de travail.	• Évaluation juste des priorités. • Gestion efficace des activités de travail. • Révision régulière de la planification quotidienne du travail. • Prise de décisions judicieuses. • Adaptation adéquate aux imprévus. • Démonstration de contrôle de la situation.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien **Code CNP : 6562**

Compétence 2 : Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts

Contexte de réalisation

- À partir :
  - d'une demande d'une cliente ou d'un client,
  - du dossier client,
  - des services de l'établissement.
- À l'aide :
  - de catalogues, de revues, de brochures et de photographies,
  - de vidéos et de simulations sur ordinateur,
  - de sites Web et des réseaux sociaux;
  - des produits, des présentoirs et des accessoires disponibles,
  - d'outils d'évaluation pour l'analyse de l'état la peau : loupe, lampe de Wood, logiciels spécialisés et autres,
  - de matériel nécessaire à la facturation et au paiement.

Critères généraux de performance

- Utilisation appropriée de la terminologie et recours à un langage clair et accessible.
- Détermination juste des objectifs de soins.
- Respect des règles de courtoisie et de confidentialité envers la clientèle.
- Respect des politiques de l'établissement.
- Prise en considération des objectifs de vente et des services offerts.
- Engagement à mettre à jour ses connaissances et à se perfectionner.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 2 : Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
2.1 Effectuer une consultation.	• Préparation appropriée du matériel de la salle de consultation. • Vérification attentive du dossier client incluant la signature de la personne. • Création d'un nouveau dossier client, s'il y a lieu. • Pertinence des questions relatives : - à la prise de médicaments ou de produits naturels, - aux intolérances ou aux allergies, - aux dermatoses, - aux soins antérieurs reçus, - aux habitudes de vie et d'hygiène personnelle, - aux goûts personnels et aux attentes. • Évaluation juste de l'état de la peau de la zone à traiter. • Détermination adéquate des contre-indications potentielles aux soins ou à certains produits. • Rédaction précise et pertinente des informations au dossier client. • Prise en considération des situations nécessitant de diriger la personne vers une ou un professionnel de la santé.
2.2 Concevoir un programme de soins.	• Analyse rigoureuse de l'information recueillie lors de la consultation. • Prise en considération des soins possibles et du réalisme des résultats attendus. • Détermination adéquate du programme de soins personnalisés. • Évaluation juste de la fréquence et de la durée du programme. • Sélection judicieuse des produits en cabine et à domicile. • Rédaction concise du programme de soins personnalisés.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 2 : Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts (suite)	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
2.3 Proposer des services et des produits.	• Approche dynamique et proactive. • Présentation de services et de produits correspondant au besoin de la cliente ou du client : - types, effets et nouveautés, - principes actifs, - prix. • Réponse appropriée et honnête aux questions de la cliente ou du client. • Vérification attentive de la compréhension de la cliente ou du client.
2.4 Vendre des services et des produits.	• Utilisation judicieuse de stratégies de vente adaptées à la personne et à ses besoins. • Utilisation pertinente d'outils promotionnels : - fiche-conseil, - format d'essais, - chèques-cadeaux, - publicités diverses. • Facture conforme à la transaction. • Rédaction complète des achats au dossier client. • Communication des consignes d'utilisation des produits vendus : - mode d'utilisation, - fréquence, - précautions.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 2 : Conseiller la clientèle sur les services et les produits offerts (suite)	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
2.5 Effectuer un suivi auprès de la clientèle.	• Vérification de la satisfaction de la cliente ou du client et des résultats à la suite des soins reçus. • Invitation à planifier un ou plusieurs rendez-vous. • Suivi adapté et personnalisé ayant trait : - aux effets secondaires des soins prodigués, - à l'utilisation des produits vendus, - aux formats d'essai remis, - aux promotions en vigueur selon les besoins de la cliente ou du client, - aux nouveaux questionnements sur les soins effectués.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien **Code CNP : 6562**

Compétence 3 : Effectuer des soins esthétiques de la peau

Contexte de réalisation

- À partir :
  - du dossier client,
  - des objectifs de soins établis selon les régions telles que le visage, le cou, le décolleté et le dos.
- À l'aide :
  - des équipements,
  - des accessoires,
  - des produits,
  - du matériel stérilisé.

Critères généraux de performance

- Utilisation appropriée des appareils.
- Précision dans l'exécution du travail.
- Respect des directives d'utilisation des fabricants de produits et des politiques de l'établissement.
- Respect des règles d'hygiène.
- Respect des mesures de prévention en santé et sécurité au travail.

Éléments de compétence	Critères particuliers de performance
3.1 Préparer l'aire de travail.	• Choix adéquat du matériel en fonction du dossier client et des objectifs de soins. • Installation ordonnée et accessible de l'équipement, des accessoires et des produits. • Environnement favorisant la détente et l'intimité.
3.2 Installer la cliente ou le client.	• Accueil personnalisé de la cliente ou du client. • Vérification attentive du dossier client incluant la signature de la cliente ou du client. • Utilisation appropriée de la lingerie en fonction du service prodigué. • Installation confortable et sécuritaire de la personne.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 3 : Effectuer des soins esthétiques de la peau	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
3.3 Déterminer le ou les types de soins.	• Validation ponctuelle des données relatives à l'analyse de la peau et aux objectifs de soins telles que : - la texture, - les sécrétions sébacées, - l'hydratation superficielle et profonde, - le tonus cutané, - la vascularisation, - la pigmentation, - les anomalies de relief, - l'excès de pilosité. • Prise en considération des facteurs externes tels que les saisons, le changement d'état de santé, la prise de médicaments et le temps disponible de la cliente ou du client. • Choix judicieux du ou des soins à effectuer. • Explication claire de la technique utilisée et des précautions à prendre après les soins.
3.4 Effectuer un ou des soins pour une peau : - normale, - alipidique ou alipique, - déshydratée, - sensible et réactive, - hyperséborrhéique, asphyxique ou à tendance acnéique, - mature, - présentant des taches pigmentaires.	• Explication pertinente du soin proposé. • Sélection adéquate du matériel utilisé en cabine. • Exécution appropriée des techniques de soins. • Respect du protocole du soin. • Évaluation juste des quantités de produits et de matériel jetable requis. • Attention particulière aux signes apparents de réactions cutanées. • Dextérité manuelle et motricité fine démontrées. • Qualité du soin dans un délai acceptable.
3.5 Inscrire l'information au dossier client.	• Inscription des données pertinentes au dossier client telles que : - la date du soin, - les appareils, les accessoires et les produits utilisés, - la sensibilité et les réactions cutanées, - le confort et la satisfaction de la cliente ou du client. • Rédaction claire de l'ensemble des informations. • Identification de la personne ayant effectué le soin (signature ou initialisation).

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 3 : Effectuer des soins esthétiques de la peau	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
3.6 Entretenir et ranger l'aire de travail.	• Choix judicieux des produits de nettoyage, de désinfection et de stérilisation. • Application rigoureuse des règles d'hygiène. • Rangement et entreposage adéquat du matériel.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien **Code CNP : 6562**

Compétence 4 : Effectuer des soins des mains et des pieds

Contexte de réalisation

- À partir :
  - du dossier client,
  - de revues, de vidéos, de schémas ou d'autres outils de visualisation,
  - des services offerts.
- À l'aide :
  - d'instruments pour les soins des mains, des pieds ou des ongles,
  - de l'équipement approprié,
  - du matériel stérilisé.

Critères généraux de performance

- Précision dans l'exécution du travail.
- Respect des directives d'utilisation des fabricants de produits et des politiques de l'établissement.
- Respect des règles d'hygiène.
- Respect des mesures de prévention en santé et sécurité au travail.

Éléments de compétence	Critères particuliers de performance
4.1 Préparer l'aire de travail.	• Choix adéquat du matériel en fonction du dossier client et des objectifs de soins. • Installation ordonnée et accessible de l'équipement et des produits. • Environnement favorisant la détente et l'intimité.
4.2 Installer la cliente ou le client.	• Accueil personnalisé de la cliente ou du client. • Utilisation appropriée de la lingerie en fonction du service prodigué. • Installation confortable et sécuritaire de la personne.
4.3 Déterminer les objectifs de soins.	• Analyse juste de l'état de la peau des mains, des pieds ou des ongles. • Prise en considération des facteurs externes tels que les saisons, le changement d'état de santé et la prise de médicaments. • Prise en considération des besoins et des attentes de la personne. • Choix judicieux du ou des soins à effectuer.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 4 : Effectuer des soins des mains et des pieds (suite)	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
4.4 Appliquer les techniques de soins des mains et des ongles.	• Explication pertinente du ou des soins proposés. • Sélection adéquate du matériel utilisé. • Préparation appropriée de la zone. • Coupe et limage dans le respect des règles de base. • Exécution appropriée des techniques de soins. • Respect du protocole du soin. • Évaluation judicieuse des produits et du matériel jetable. • Conseil judicieux sur la couleur et le type de vernis en accord avec la cliente. • Application adéquate du vernis. • Attention particulière aux signes apparents de réactions cutanées. • Dextérité manuelle et motricité fine démontrées. • Attention portée au confort de la cliente ou du client.
4.5 Appliquer les techniques de soins des pieds et des ongles.	• Explication pertinente du ou des soins proposés. • Sélection adéquate du matériel utilisé. • Préparation appropriée de la zone. • Coupe et limage dans le respect des règles de base. • Exécution appropriée des techniques de soins. • Respect du protocole du soin. • Évaluation judicieuse des produits et du matériel jetable. • Conseil judicieux sur la couleur et le type de vernis en accord avec la cliente. • Application adéquate du vernis. • Attention particulière aux signes apparents de réactions cutanées. • Dextérité manuelle et motricité fine démontrées. • Attention portée au confort de la cliente ou du client.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 4 : Effectuer des soins des mains et des pieds (suite)	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
4.6 Inscrire l'information au dossier client.	• Inscription des données pertinentes au dossier client telles que : - la date du ou des soins, - les techniques et les produits utilisés, - la couleur et le type de vernis, - la sensibilité et les réactions cutanées, - le degré de confort et de satisfaction de la cliente ou du client. • Rédaction claire de l'ensemble des informations. • Identification de la personne ayant effectué le soin (signature ou initialisation).
4.7 Entretenir et ranger l'aire de travail.	• Choix judicieux des produits de nettoyage, de désinfection et de stérilisation. • Application rigoureuse des règles d'hygiène. • Rangement et entreposage adéquat du matériel et des produits.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien **Code CNP : 6562**

Compétence 5 : Épiler à la cire

Contexte de réalisation

- À partir du dossier client.
- À l'aide :
  - d'équipement spécialisé : chauffe-cire, brucelles (pinces à épiler), loupes,
  - de bandes de coton ou de pelons, de rouleaux de papier, de spatules et de bâtons jetables,
  - de bandeaux, de paréos ou de culottes jetables,
  - des produits pré épilatoires et post épilatoires et des cires,
  - de matériel stérilisé.

Critères généraux de performance

- Précision dans l'exécution du travail.
- Respect des directives d'utilisation des fabricants de produits et des politiques de l'établissement.
- Respect des règles d'hygiène.
- Respect des mesures de prévention en santé et sécurité au travail.

Éléments de compétence	Critères particuliers de performance
5.1 Préparer l'aire de travail.	• Choix adéquat du matériel en fonction du dossier client et des objectifs de soins. • Installation ordonnée et accessible de l'équipement, des accessoires et des produits. • Disposition sécuritaire des appareils. • Éclairage adéquat. • Environnement favorisant la détente et l'intimité.
5.2 Installer la cliente ou le client.	• Accueil personnalisé de la cliente ou du client. • Protection des vêtements en fonction du service. • Prise en charge respectueuse de la cliente ou du client en vue du soin à effectuer. • Installation sécuritaire et confortable de la personne.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 5 : Épiler à la cire	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
5.3 Déterminer la technique d'épilation.	• Analyse juste de l'état de la peau et de la pilosité de la zone à épiler. • Vérification de la morphologie du visage en vue de l'épilation des sourcils, si nécessaire. • Définition juste de l'étendue de la zone à épiler. • Choix adéquat des produits en fonction de l'évaluation de l'état de la peau et de la pilosité de la personne. • Explication claire de la technique utilisée, de la fréquence des soins ultérieurs et des conseils pré épilatoires ainsi que post épilatoires à la cliente ou au client.
5.4 Créer la ligne de sourcils à la pince.	• Analyse judicieuse de l'implantation des sourcils et de la morphologie du visage. • Explication du tracé choisi en vue de l'épilation. • Utilisation adéquate de brucelles (pinces à épiler) et du matériel nécessaire. • Application adéquate de la technique d'épilation. • Épilation conforme au tracé des sourcils. • Précision et propreté dans l'exécution du travail.
5.5 Appliquer les techniques d'épilation à la cire.	• Sélection adéquate du matériel utilisé. • Nettoyage et préparation de la zone à épiler. • Respect de l'angle de la pousse des poils. • Vérification de la chaleur et de la texture de la cire. • Respect du protocole du soin. • Évaluation juste des quantités de produits et de matériel jetable requis. • Posture de travail adaptée à la zone à épiler. • Attention particulière aux signes apparents de réactions cutanées. • Dextérité manuelle et précision démontrées. • Attention portée au confort de la cliente ou du client. • Qualité du soin dans un délai acceptable.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 5 : Épiler à la cire (suite)	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
5.6 Procéder aux étapes finales.	• Application minutieuse des produits calmants. • Communication des renseignements sur les précautions à prendre à la suite de l'épilation. • Inscription des données pertinentes au dossier client telles que : - la date du ou des soins, - les techniques et les produits utilisés, - la sensibilité et les réactions cutanées, - le confort et la satisfaction de la cliente ou du client. • Rédaction claire de l'ensemble des informations. • Identification de la personne ayant effectué le soin (signature ou initialisation).
5.7 Entretenir et ranger l'aire de travail.	• Choix judicieux des produits de nettoyage, de désinfection et de stérilisation. • Application rigoureuse des règles d'hygiène. • Rangement et entreposage adéquat du matériel.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien **Code CNP : 6562**

Compétence 6 : Effectuer des activités administratives

Contexte de réalisation

- À partir :
  - du cahier de rendez-vous,
  - des dossiers clients.
- À l'aide :
  - d'un poste informatique et de logiciels spécialisés,
  - d'un système de gestion des documents,
  - des technologies de l'information et des communications,
  - de bons de commande, de factures et d'une caisse.

Critères généraux de performance

- Respect des procédures, des normes et des exigences de l'entreprise.
- Respect des normes gouvernementales en vigueur.
- Respect des mesures de prévention en santé et sécurité au travail.

Éléments de compétence	Critères particuliers de performance
6.1 Prendre les rendez-vous.	• Écoute attentive des demandes de la clientèle. • Proposition judicieuse de services complémentaires. • Estimation réaliste de la durée des rendez-vous : - confirmation de la date de la prochaine visite au cahier de rendez-vous, - établissement d'une liste d'attente, - suivi téléphonique ou électronique pour les rappels. • Prévision d'une marge de manœuvre suffisante à l'horaire pour faire face aux imprévus. • Justesse des renseignements fournis à la clientèle. • Respect du protocole téléphonique. • Précision et lisibilité des renseignements notés.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 6 : Effectuer des activités administratives	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
6.2 Effectuer le suivi de l'inventaire.	• Vérification de la concordance entre le matériel commandé et celui reçu. • Relevé exact des écarts. • Vérification minutieuse de l'état du matériel et des produits reçus. • Vérification des dates d'expiration des produits. • Ordre et propreté des étalages. • Exactitude des prix. • Mise en valeur des produits. • Rotation méthodique des produits.
6.3 Effectuer les opérations financières courantes.	• Présence et exactitude des données exigées sur les factures. • Exactitude des calculs relatifs aux taxes et aux réductions. • Utilisation correcte du système de caisse. • Respect de la procédure relative à chaque mode de paiement.
6.4 Consulter ou mettre à jour les dossiers clients.	• Clarté et justesse de l'information recueillie. • Prise en note des conseils, des services et des achats au dossier client. • Mise à jour et suivi rigoureux des dossiers clients. • Classement correct des dossiers.

Annexe 1. La description des compétences complémentaires

<table>
<tr><td colspan="2">Métier : Esthéticienne ou esthéticien Code CNP : 6562</td></tr>
<tr><td colspan="2">Compétence 7 : Épiler à l’électricité</td></tr>
<tr><td colspan="2">Contexte de réalisation
■ À partir :
- d’une consultation et du dossier client,
- d’un programme de soins,
- des procédures provenant d’associations professionnelles,
- du manuel d’utilisation d’un appareil.

■ À l’aide :
- d’un appareil à épiler, de loupes, d’un microscope,
- de brucelles (pinces à épiler), de filaments à usage unique,
- de gants,
- de matériel jetable,
- de produits pré épilatoires et post épilatoires,
- de matériel stérilisé,
- de contenants à déchets biomédicaux.

Critères généraux de performance
■ Précision dans l’exécution du travail.
■ Respect des directives d’utilisation des fabricants de produits et des politiques de l’établissement.
■ Respect des règles d’hygiène.
■ Respect des mesures de prévention en santé et sécurité au travail.</td></tr>
<tr><td>Éléments de compétence</td><td>Critères particuliers de performance</td></tr>
<tr><td>7.1 Préparer l’aire de travail.</td><td>• Choix adéquat du matériel en fonction du dossier client.
• Installation ordonnée et accessible de l’équipement, des accessoires et des produits.
• Disposition sécuritaire des appareils.
• Environnement favorisant la détente et l’intimité.</td></tr>
</table>

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 7 : Épiler à l'électricité	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
7.2 Installer la cliente ou le client.	• Accueil personnalisé de la cliente ou du client. • Vérification attentive du dossier client incluant la signature de la cliente ou du client. • Utilisation d'un peignoir en fonction des zones à épiler. • Prise en charge respectueuse de la cliente ou du client en vue du soin à effectuer. • Installation confortable de la personne.
7.3 Déterminer la technique d'épilation.	• Analyse juste de l'état de la peau et de la pilosité de la zone à épiler. • Vérification de la prise de médicaments, de l'état de santé de la cliente ou du client et des contre-indications. • Choix des produits et de la technique utilisée en fonction de l'évaluation et du dossier client. • Explication claire de la technique utilisée, de la fréquence des soins ultérieurs et des conseils pré épilatoires ainsi que post épilatoires.
7.4 Appliquer les techniques d'épilation à l'électricité.	• Sélection adéquate du matériel utilisé. • Choix approprié du ou des filaments selon la grosseur des poils à épiler. • Exécution appropriée des techniques d'épilation selon les appareils et les directives du fabricant. • Posture de travail adaptée à la zone à épiler. • Insertions précises. • Attention particulière aux signes apparents de réactions cutanées. • Dextérité manuelle et motricité fine démontrées. • Évaluation juste des quantités de produits et de matériel jetable requis. • Attention portée au confort de la cliente ou du client. • Qualité du soin dans un délai acceptable.

7.5 Procéder aux étapes finales.	• Utilisation appropriée de la cataphorèse ou de la haute fréquence.
	• Application minutieuse des produits calmants et protecteurs.
	• Communication des renseignements sur les précautions à prendre à la suite de l'épilation.
	• Inscription des données pertinentes au dossier client telles que :
	  - la date du ou des soins,
	  - les techniques et les produits utilisés,
	  - le paramétrage de l'appareil,
	  - la sensibilité et les réactions cutanées,
	  - le degré de confort et de satisfaction de la cliente ou du client.
	• Rédaction claire de l'ensemble des informations.
	• Identification de la personne ayant effectué le soin (signature ou initialisation).

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 7 : Épiler à l'électricité	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
7.6 Entretenir et ranger l'aire de travail.	• Choix judicieux des produits de nettoyage, de désinfection et de stérilisation. • Application rigoureuse des règles d'hygiène. • Disposition appropriée des déchets biomédicaux. • Nettoyage complet et aménagement sécuritaire de l'aire de travail. • Rangement et entreposage adéquat du matériel.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien **Code CNP : 6562**

Compétence 8 : Épiler par photoépilation

Contexte de réalisation

- À partir :
  - d'une consultation et du dossier client,
  - des protocoles des appareils utilisés,
  - de matériel visuel.

- À l'aide :
  - du matériel, des accessoires et des produits appropriés,
  - des équipements de photoépilation certifiés selon les normes en vigueur et homologuées par Santé Canada.

Critères généraux de performance

- Précision dans l'exécution du travail.
- Respect des procédures et des protocoles de travail.
- Respect des directives d'utilisation des fabricants d'équipements et des politiques de l'établissement.
- Respect des règles d'hygiène.
- Respect des mesures de prévention en santé et sécurité au travail.

Éléments de compétence	Critères particuliers de performance
8.1 Préparer l'aire de travail.	• Choix adéquat du matériel en fonction du dossier client. • Installation ordonnée et accessible de l'équipement, des accessoires et des produits. • Disposition sécuritaire des appareils. • Environnement favorisant la détente et l'intimité.
8.2 Installer la cliente ou le client.	• Accueil personnalisé de la cliente ou du client. • Vérification attentive du dossier client incluant la signature de la personne. • Utilisation d'un peignoir en fonction des zones à épiler. • Prise en charge respectueuse de la cliente ou du client en vue du soin à effectuer. • Installation confortable de la personne.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 8 : Épiler par photoépilation	
Éléments de compétence	**Critères particuliers de performance**
8.3 Procéder aux étapes préparatoires à la photoépilation.	• Analyse juste de l'état de la peau, du phototype et de la pilosité de la zone à épiler. • Vérification de la prise de médicaments et de l'état de santé de la cliente ou du client. • Vérification des contre-indications. • Vérification des précautions particulières à prendre. • Explication claire de la technique utilisée, des effets et des résultats attendus, de la fréquence des soins ultérieurs et des conseils pré épilatoires ainsi que post épilatoires à la cliente ou au client.
8.4 Appliquer les techniques d'épilation par photoépilation.	• Réglage adéquat des paramètres de l'appareil. • Isolation des contre-indications locales. • Traçage approprié de la région à épiler. • Exécution appropriée de la technique. • Respect du protocole du soin. • Qualité du soin dans un délai acceptable.
8.5 Procéder aux étapes finales.	• Nettoyage et retrait des lignes de traçage. • Application adéquate des produits post épilatoires et protecteurs. • Conseil judicieux à la cliente ou au client. • Inscription concise des données pertinentes dans le dossier client. • Identification de la personne ayant effectué le soin (signature ou initialisation).
8.6 Entretenir et ranger l'aire de travail.	• Choix judicieux des produits de nettoyage et de désinfection. • Application rigoureuse des règles d'hygiène. • Rangement et entreposage adéquat du matériel.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien **Code CNP : 6562**

Compétence 9 : Réaliser un maquillage

Contexte de réalisation

- À partir :
  - du dossier client,
  - d'illustrations,
  - des accessoires et du type d'événement.

- À l'aide :
  - des produits cosmétiques,
  - de l'équipement et des outils appropriés.

Critères généraux de performance

- Précision dans l'exécution du travail.
- Respect des directives d'utilisation des fabricants de produits et des politiques de l'établissement.
- Respect des règles d'hygiène.
- Respect des mesures de prévention en santé et sécurité au travail.

Éléments de compétence	Critères particuliers de performance
9.1 Préparer l'aire de travail.	• Choix adéquat du matériel en fonction du type maquillage. • Installation ordonnée et accessible de l'équipement, des outils et des produits. • Éclairage approprié.
9.2 Installer la cliente ou le client.	• Accueil personnalisé de la cliente ou du client. • Protection des vêtements en fonction du service prodigué. • Installation confortable de la personne.

9.3 Définir le style de maquillage.	• Analyse judicieuse de la morphologie du visage.
	• Détermination juste des corrections morphologiques à apporter.
	• Prise en considération des goûts, des besoins et des attentes de la personne.
	• Choix du style de maquillage en fonction de l'événement.
	• Choix judicieux :
	  - des produits en fonction du type de peau,
	  - de la forme cosmétologique des produits,
	  - des couleurs en fonction de l'harmonie globale.

Métier : Esthéticienne ou esthéticien	**Code CNP : 6562**
Compétence 9 : Réaliser un maquillage	
9.4 Appliquer les techniques de maquillage.	• Explication juste des étapes du maquillage et des produits cosmétiques utilisés. • Exécution appropriée des techniques de maquillage. • Évaluation juste des quantités de produits et de matériel jetable requis. • Réalisation des correctifs conformes à la morphologie de la cliente ou du client. • Propreté du maquillage. • Qualité du soin dans un délai acceptable. • Communication de conseils personnalisés de maquillage à la cliente.
9.5 Inscrire l'information au dossier client.	• Inscription concise des données pertinentes au dossier client. • Rédaction claire de l'ensemble des informations. • Identification de la personne ayant effectué le soin (signature ou initialisation).
9.6 Entretenir et ranger l'aire de travail.	• Choix judicieux des produits de nettoyage et de désinfection. • Application rigoureuse des règles d'hygiène. • Rangement adéquat des instruments, du matériel et des produits. • Nettoyage approprié du poste de travail et de l'aire de travail.